

Hommage solennel au Bâtonnier Charles Bedos.

Palais de justice de Nîmes Le 11 décembre 2008

Intervention de Jean Paul Boré

Membre de la direction nationale de l'AFMD

(Association des amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation)

Vice-Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

Madame Bedos,
Madame la Ministre
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Sénateur Maire,
Monsieur le Député,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur le Président de la conférence des Bâtonniers
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs représentant les autorités civiles et religieuses
Mesdames et Messieurs les anciens déportés,
Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement honoré de participer à cette cérémonie en hommage à Maître Bedos. Aussi, je voudrais saluer et remercier comme il se doit, le Bâtonnier Olivier Goujon d'avoir pris l'initiative de ce moment solennel.

Je n'ai pas connu Maître Bedos.
Pourtant, il fait partie de la construction de ma mémoire.

Durant des années, j'ai associé ce nom prestigieux connu de nombreux nîmois, à celui de deux martyrs de la résistance : Vincent Faïta, Jean Robert, lâchement assassinés par la police française aux ordres des nazis le 23 avril 1943.

Il y a quelques mois cependant, j'ai le sentiment de l'avoir côtoyé, de l'avoir entendu et écouté. J'ai alors découvert qui était cet Homme et surtout rencontré un concentré d'Humanisme au travers d'un combat pour la vie. Je dois cela à Madame Bedos et lui en suis infiniment reconnaissant.

Madame Bedos m'a confié le manuscrit du discours du Bâtonnier Bedos qu'il a prononcé dans les arènes de Nîmes le 1^{er} septembre 1945, devant des milliers de personnes, aux côtés des illustres journalistes, héros de la BBC, Jean Oberlé et Pierre Bourdan.

Tout à l'heure, de jeunes avocats liront des passages de ce discours.

Assis devant mon ordinateur, durant de longues heures afin de le retranscrire, éprouvant mille difficultés à garder les yeux secs, j'imaginai sans peine, cet homme, cet avocat, empêché de plaider durant des mois d'horreur, avec une prestance hors du commun, évoquer l'indicible.

Un mensuel renommé a récemment publié des textes historiques, censés avoir changé le monde ou à tout le moins, orienté son destin.

Tout au long de ma vie de fils de déporté, j'ai beaucoup lu et entendu, questionné souvent en vain.

J'ai compris alors, en m'imprégnant des mots de Maître Bedos, et ce, dès les premières lignes, la différence fondamentale entre devoir et travail de mémoire. Jorge Semprun parle même de travail de connaissance pour les générations futures pour faire face à tout révisionnisme.

S'il est des discours identifiables à la charge humaine qu'ils portent, et qui par corollaire donnent un sens déterminant à la transmission de la mémoire, celui du Bâtonnier Bedos est au premier rang.

De tels propos ne pouvaient être que ceux d'un Homme debout, à la morale trempée dans le bain de la liberté, de l'égalité et de la fraternité de la République Française, celle des Lumières, violente, meurtrie, mais retrouvée grâce au courage des martyrs dont il avait pris le parti sans hésiter.

Maître Bedos fut de ceux-là sans se poser de question quant aux conséquences de ses actes.

Il savait son arrestation possible. La défense de jeunes résistants, communistes de surcroît, venait s'ajouter à d'autres actes de l'ombre, notamment la traduction de messages italiens. Bilingue, il était né à Naples de mère italienne le 15 avril 1903. Une simple dénonciation suffisait alors.

Ainsi, un matin d'octobre 1943, Maître Bedos dit à son épouse : « *On a tué des Allemands hier, je vais sûrement être arrêté. Si je suis arrêté, tu cherches à venir me prendre les clés de la maison comme prétexte* »

Le soir même, Madame Bedos apprenait la dénonciation de son mari par de soi-disant bons Français, reconnus comme tels par l'occupant.

Il fut transféré quelques jours plus tard à Compiègne, lieu de départ vers l'enfer. De juin 1941 à août 1944 les allemands y ont interné près de 54 000 personnes dont 49 860 déportés transportés dans des conditions inhumaines vers les camps de concentration.

D'autres Nîmois l'accompagnaient dans ce voyage sans retour pour nombre d'entre eux, tels Marcel Fages, Marcel Cabos, Ferdinand Bonnefoi, Jean Borgomano, André Gaches, Fernand Gaubiac, Jean Genevois, Serge Giorgetti ou Emilien Ronzas. Ils rejoignirent les centaines de déportés gardois arrêtés quand ils n'étaient pas assassinés suite au démantèlement de maquis notamment.

Maître Bedos fit partie de l'un des 8 convois pour Mauthausen, où dès son arrivée, il devint le matricule 59 548. « *Ils se croyaient des Hommes, n'étaient plus que des nombres* », a si justement chanté Ferrat. L'attribution d'un matricule n'était pas qu'une affaire de bureaucratie. **Parvenir à supprimer la qualité d'être humain était le passage pour banaliser la barbarie dans le cerveau des auteurs de la solution finale.**

Ainsi, Maître Charles Bedos payait le prix fort pour avoir accompli son devoir d'Homme, respecté l'éthique attachée à son métier d'avocat, à sa vocation.

Le 29 mars 1943, Jean Robert et Vincent Faïta comparaissent devant la section spéciale de la cour d'Appel de Nîmes instituée par la loi du 14 août 1941 afin d'y déférer les auteurs de toutes infractions pénales, commises dans l'intention d'activité communiste ou anarchiste. Quatre autres résistants étaient aussi jugés : André **Morel**, Fernand **Chabert**, Jean-Baptiste **Casazza**, et Louise **Sauze** épouse **Maurin**.

Cette loi prévoyait les peines suivantes dans son article 8 :

- L'emprisonnement avec ou sans amende, les travaux forcés à temps ou à perpétuité, la mort.-

C'est alors que Maître Bedos et son assistant Maître Delran acceptèrent spontanément d'assurer leur défense. Ils n'en étaient pas à leur première défense de résistants, tels Henri Julien ou Pierre Doise, déporté par la suite à Dachau.

« *Il n'y avait pas d'état d'âme dans sa démarche* » indique Madame Bedos. C'était pour lui naturel: « *il fallait le faire* ». Il fallait défendre « ces petits » et il estimait que c'était son devoir d'avocat. Maître Bedos s'est beaucoup attaché à ces deux garçons, nous a confié son épouse. Il allait les voir souvent, avant et après le procès, jusqu'à la fin, tout comme Maître Delran.

Mais, la main cruelle de l'infamie devait pourtant s'abattre sur ceux que milice et gestapo confondues, appelaient les bandits, les terroristes.

Ils répondaient cependant par leurs actions, à l'appel du Général De Gaulle lancé dès le 18 juin 40, dans lequel il exhortait les français à résister et à le montrer. **Ils étaient des patriotes.** Autant Bedos que Delran en était persuadés.

Le 29 mars 1943, le palais de justice est complètement cerné par des policiers allemands et français. L'audience se déroulera à huis clos. Aimé Vielzeuf dans le livre *Au temps des longues nuits* raconte le désarroi de la femme de Jean Robert, jeune maman d'un enfant de 18 mois qui ne parvient pas à faire embrasser son enfant par son père.

Eh bien, bravant l'interdit des policiers menaçants, Maîtres Bedos et Delran prirent l'enfant pour le porter à son père. Ce fut la dernière fois qu'il l'embrassa.

Ce fut ensuite les longs témoignages à charge de certains fonctionnaires de police.

Quelles que soient la très grande qualité des plaidoiries et l'abnégation avec laquelle ils furent défendus, le sort de ces jeunes hommes et femme était scellé d'avance. Le tribunal d'exception créé par Vichy devait faire l'exemple.

Plus tard, lors de son arrestation, un agent de la gestapo lut des passages entiers de sa plaidoirie à Maître Bedos, comme pour lui signifier les raisons de celle-ci.

Tous les chefs d'accusations à l'encontre des prévenus se terminaient par : « *et ce en vue d'une activité communiste* »

Tantôt Jean Robert ou Vinicio Faïta seuls, ou conjointement accusés avec les autres résistants, Chabert, Morel, Louise Maurin, Casazza, des points communs cependant tels : destruction et tentatives, d'objets mobiliers et immobiliers ou camion appartenant à l'occupant, de voies ferrées, de machines à vapeur par l'effet de substances explosives, dépôt dans une intention criminelle d'engins explosifs à la gare des arènes. Port d'arme. Agression de gardiens de la paix ou d'un inspecteur. Actions relevant toutes, est-il mentionné plusieurs fois, de la troisième internationale, en vue de propager les mots d'ordre relevant d'elle ou d'organismes sous son contrôle, en servant d'agent de liaison entre les divers membres de groupes de francs-tireurs et partisans.

Louissette Maurin était, elle, reconnue coupable en plus pour avoir fait sciemment usage du sceau de la mairie de Branoux, qui disons-le, rendit bien des services. D'ailleurs, les 6 résistants furent retenus coupables de détention et usage de fausses cartes d'identité.

A la fin de l'audience et avant le verdict, Jean Robert prit la parole parlant au nom de tous. Il se lance alors dans un réquisitoire ne laissant place à la moindre allégeance envers un régime à la solde de l'occupant. A aucun moment il ne tenta de réduire la portée de leur engagement mais il devait rappeler aussi le devoir de tout Français de refuser la soumission et l'esclavage. Son propos se transforma peu à peu en une véritable profession de foi pour sa patrie, clamant son amour pour la France, celle des droits de l'Homme souillés mais aussi pour son parti en qui il avait fondé tous ses espoirs.

Vincent Faïta prit à son tour la parole dans le même esprit, et demanda enfin de prononcer l'incompétence de la section spéciale au nom des Valeurs de la France.

Le jugement de la section spéciale fut rendu aussitôt après par des magistrats impassibles en apparence.

« Rejetant la demande de Vincent Faïta de prononcer l'incompétence de la section spéciale, il indiquait *les prévenus coupables* »

« En répression (La section spéciale) les condamne »

- Femme Louise **Sauze** Madeleine, épouse **Maurin**, à 5 ans de travaux forcés. Extrêmement affaiblie par les tortures et les travaux, elle mourut en 1945.

- **Morel** André, **Chabert** Fernand, **Casazza** Jean Baptiste, aux travaux forcés à perpétuité

- **Faïta** Vinicio et **Robert** Jean à la peine de mort.

Deux jours plus tard, Jean Robert et Vincent Faïta adressèrent chacun une lettre à leurs parents leur demandant tous deux d'avoir du courage, de ne pas être affectés par ces condamnations et de poursuivre l'accomplissement du devoir.

Confirmant le bon choix de sa route, conduisant au bonheur des peuples, un jour, dans une humanité réconciliée, Jean Robert appelait les siens à garder l'espoir d'une victoire toute proche en leur disant son amour.

Vincent Faïta s'adressa à son père afin d'encourager les siens à résister à la douleur, et à sa maman de ne pas se laisser abattre, car il restait d'autres enfants, et d'affirmer que pour un patriote, un communiste, seul le bourreau stoppera ses convictions, son idéal.

La demande d'audience au Chef de l'Etat, faite par Maîtres Bedos et Delran, en vue d'une demande de recours en grâce ne reçut aucune réponse.

Jean Robert et Vincent Faïta furent guillotins dans la cour de la Maison d'arrêt de Nîmes le 22 avril.

Jean Robert fit le choix de passer le premier, chanta la Marseillaise reprise par tous les prisonniers de la maison d'arrêt. Ses derniers mots furent : « **Vive la France** ».

A son tour, Vincent Faïta chanta l'hymne national, dit à ses bourreaux ; « vous faites de la jolie besogne, Messieurs » puis calmement il cria :

« Vive Le Parti Communiste Français ».

Le soir venu, Maître Bedos rentra chez lui complètement désespéré. Il éclata en sanglots et dit à son épouse: « *Ces petits sont montés à l'échafaud avec un immense courage qui force l'admiration. La tête haute, ils ont chanté la Marseillaise* » Ça a été pour lui un moment intense de douleur et d'admiration en même temps. Il les appelait « ses petits ».

Quelques mois après, Maître Bedos était arrêté. Un mot manuscrit était déposé dans la boîte aux lettres de son domicile à l'intention de son épouse : « *Madame, 16 heures. Je suis un ami de votre mari. Je viens de le voir, alors qu'il partait avec d'autres otages pour une destination inconnue ; il était en camion et m'a prié de vous avertir qu'il quittait Nîmes* »

Mauthausen après Compiègne donc, d'où il était prévu qu'il ne revînt jamais, marqué qu'il était, selon la gestapo de Vichy : Nacht und Nebel (NN Nuit et Brouillard). *Il ne devait jamais plus revoir un été.*

Et pourtant, au bout des pires souffrances, grâce sans doute à la conjugaison de la chance et de l'obsession de dignité humaine, la vie l'emportait pour lui et quelques autres revenus de l'enfer.

« *Lorsque vous nous racontiez le procès de l'histoire, vous nous rendiez notre état d'Homme.* » devait écrire un de ses amis de captivité Monsieur Tilche. « *Notre victoire fut celle de notre volonté de rester des hommes* »

Maître Bedos emprunta effectivement le chemin qui mène à l'Homme grâce à l'activité culturelle. En Kommando à Ebensee, travaillant au marteau piqueur pour construire un souterrain, dans ses habits de bagnard, tout famélique, il entendait tous les jours sur le chemin, jouer du piano. Moment d'évasion, de liberté virtuelle qui devait le marquer et aussi le soutenir.

C'est ainsi que lors de la libération du camp, alors que munis des tickets de réquisitions fournis par les Américains, - naturellement les prisonniers les utilisaient pour trouver des victuailles, - Maître Bedos, lui, ayant découvert un piano, le fit apporter dans le camp où il se mit à jouer devant des détenus libérés ébahis.

Puis ce furent les retrouvailles à Nîmes le 15 mai 1945 où, sur le quai de la gare, le Conseil de l'Ordre, le Conseil Municipal, le Docteur Cabois, le Bâtonnier Guelléroï étaient présents au côté de Madame Bedos.

Madame Bedos avait été choisie pour créer la fédération des déportés durant la détention et donc naturellement, Maître Bedos en fut le responsable dès son arrivée. C'est alors que l'appartement du 6 de l'avenue Feuchères devint le siège quasi officiel où se retrouvèrent des dizaines de déportés et de résistants.

Ce ne fut pas toujours simple pour ces survivants de l'indicible. Nîmes avait été libérée le 24 août 1944 et les préoccupations étaient très souvent ailleurs que d'entendre autant de récits inimaginables.

Accueillis comme des miraculés, ils n'en étaient pas moins source d'appréhension pour nombre de gens en place, notamment quelques délateurs qui furent vite démasqués au retour des déportés.

C'est ainsi qu'a germé l'idée, chez le syndicat CGT de la presse, de demander à Maître Bedos de faire un discours sur la réalité de la vie dans les camps.

Très affaibli, Maître Bedos, après avoir repris quelques forces, se mit à écrire sans interruption.

« Il m'avait dit, témoigne Madame Bedos, que pour trouver le courage d'écrire, il fallait que nous soyons tous les deux avec la petite. Pour lui, c'était terrible d'écrire cela. »

Il devait être en effet terrible d'écrire ses propres souffrances, telle cette nuit entière de janvier, où, par pure barbarie, avec 150 de ses camarades, ils furent obligés de rester nus sous moins 10° où des dizaines perdirent la vie.

Le Pasteur Bonifas, présent ce soir, prit également sur lui dès son retour des camps, d'écrire et de décrire ce qu'avaient été capables de faire des hommes envers d'autres hommes.

Mais pour conclure, Mesdames et Messieurs, je donnerai la parole au journaliste qui rend compte de cette rencontre émouvante du 1^{er} septembre 1945 dans les arènes de Nîmes, présidée par Le Préfet Paganelli, le Maire de Nîmes Vergnoles et le Directeur des arènes Monsieur Aymé :

« Maître Bedos, président des déportés et internés politiques, prit la parole en des termes volontairement neutres et dépouillés des vains effets de rhétorique pour exposer le lent martyr de nos déportés politiques.

Sans acrimonie, sa voix tremblait cependant au souvenir des tortures et s'étouffait presque au rappel des faits. Il n'était pas besoin de son immense talent pour émouvoir, l'homme parlait de lui, des autres surtout à qui il avait demandé témoignage.

A sa voix, surgirent tout à coup les cadavres ambulants, les spectres décharnés, les charniers, les tortures et surgit aussi le calvaire que subirent des femmes et des hommes, ces numéros, ces bêtes qui eurent un nom, un idéal, avant leur agonie dans l'enfer des camps d'extermination.

Un à un défilèrent les sinistres lagers Dachau, Buchenwald, Auschwitz, Madianeck, Mauthausen, Belsen, Ravensbrück.

C'est avec une grande modestie que l'on ne saurait traduire qu'il évoqua 'Mon Dieu' quelle fut ma chance... »

Mesdames et Messieurs, il y a 70 ans un mois et un jour, c'était le déclenchement de la nuit de Cristal en Allemagne hitlérienne qui devait engendrer après déjà 5 ans de dictature, la chasse aux Juifs, coupables d'être nés, la chasse à tous les opposants au régime.

Mesdames et Messieurs, y a 60 ans et un jour, l'Assemblée Générale des Nations Unies proclamait la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Nous le devons au courage d'Hommes tels Maître Bedos qui refusèrent la soumission de ce que Mein Kampf décrivait comme des sous-hommes.

Votre barreau, Mesdames et Messieurs, et la ville de Nîmes peuvent s'enorgueillir d'avoir pu compter un tel avocat parmi leurs membres, parmi ses concitoyens.

Madame Bedos, ses filles et surtout ses petits enfants portent une admiration sans mesure à ce papa qui a tout donné pour la justice de son pays et cela est amplement justifié.

Que le souvenir de tous ceux qui ont fait preuve de tant d'abnégation pour défendre la nature humaine, demeure à jamais dans la construction de nos mémoires. Ils nous permettent à notre tour d'essayer d'être des Hommes.